



Société anonyme  
Société immobilière publique réglementée  
de droit belge  
Siège: Woluwe Saint Lambert (B-1200 Bruxelles),  
Boulevard de la Woluwe 46  
TVA/BE (0)420.767.885  
Siteweb: [www.homeinvestbelgium.be](http://www.homeinvestbelgium.be)  
email : [actionnaires@homeinvest.be](mailto:actionnaires@homeinvest.be)  
RPM Bruxelles

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le document original doit parvenir Home Invest Belgium NV **au plus tard le 29 avril 2026**.

Le/la soussigné(e):

Personne physique

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Domicile: \_\_\_\_\_

OU

Personne morale

Nom et forme juridique: \_\_\_\_\_

Siège: \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise: \_\_\_\_\_

Représentée par: \_\_\_\_\_  
(Le/la **Soussigné(e)**),

Titulaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives et de \_\_\_\_\_ actions dématérialisées de la société Home Invest Belgium NV, Société immobilière réglementée de droit belge, dont le siège est situé à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Woluwedal 46, boîte 11, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0420.767.885 (la **Société**), en

- pleine propriété,
- nue-propiété,
- usufruit

**(veuillez indiquer ce qui s'applique).**

exerce son droit de vote avec \_\_\_\_\_ [nombre de voix que l'actionnaire souhaite exprimer] voix pour voter sur les points à l'ordre du jour de **l'Assemblée Générale Ordinaire** qui aura lieu le **5 mai 2026 à 15 heures** dans la phrase suivante:

<p>1. Prise de connaissance du rapport annuel concernant l'exercice statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2025.</p>	<p>Ne requiert pas de vote</p>		
<p>2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire concernant les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2025.</p>	<p>Ne requiert pas de vote</p>		
<p>3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2025.</p>	<p>Ne requiert pas de vote</p>		
<p>4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025 et des affectations et prélèvements.</p> <p><i>Proposition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025, affectations et prélèvements inclus ;</i></li> <li>- <i>d'octroi d'un dividende brut de € 1,03 par action. Le dividende net sera payable le ou aux alentours du 13 mai 2026 contre remise du coupon n° 11.</i></li> </ul> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>	<p>POUR*</p>	<p>CONTRE*</p>	<p>ABSTENTION*</p>
<p>5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, qui</p>	<p>POUR*</p>	<p>CONTRE*</p>	<p>ABSTENTION*</p>

<p>constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.</p> <p><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>			
<p>6. Approbation de la politique de rémunération de la Société.</p> <p><i>Proposition d'approbation de la politique de rémunération de la Société.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
<p>7. Indemnité des administrateurs non exécutifs ;</p> <p><i>Proposition de révision de la structure de rémunération du conseil d'administration et de ses comités, avec effet au 1er janvier 2026 comme suit :</i></p> <p>(i) <i>d'une part, d'augmenter l'indemnité annuelle fixe par administrateur (à payer systématiquement après l'Assemblée générale ordinaire), actuellement fixée à € 5 000, pour la porter à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- € 30 000 pour le Président,</li> <li>- € 20 000 pour le Vice président, et</li> <li>- € 15 000 pour les autres membres du conseil d'administration ;</li> </ul> <p>(ii) <i>d'autre part, de prévoir une indemnité annuelle fixe de € 5 000 pour le(s) président(s) des comités ;</i></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*

<p>(iii) <i>et enfin, d'adapter les jetons de présence par réunion, comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>un jeton de présence d'un montant de € 1 000 pour les membres du conseil d'administration (y compris le Président) ;</i></li> <li>- <i>un jeton de présence d'un montant de € 1 000 pour le Président et de € 1 000 pour les autres membres des comités (à l'exclusion du Vice président).</i></li> </ul> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>			
<p>8. Décharge aux administrateurs de la Société</p> <p><i>Proposition afin de donner décharge aux administrateurs de l'entreprise pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
<p>9. Décharge au commissaire de la Société.</p> <p><i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
<p>10. Renouvellement du mandat de l'administrateur non exécutif de M. Liévin Van Overstraeten.</p> <p><i>Sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA, proposition de renouveler le</i></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*

<p><i>mandat d'administrateur non exécutif de M. Liévin Van Overstraeten, pour une durée de 4 ans à compter de l'assemblée générale actuelle et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2030.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>			
<p>11. Nomination de Mme. Valeria Van Overstraeten comme administrateur non-exécutif.</p> <p><i>Sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA, proposition de nommer Mme. Valeria Van Overstraeten comme administrateur non exécutif, pour une durée de 4 ans à compter de l'assemblée générale actuelle et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2030.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
<p>12. Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions arrêtées.</p> <p><i>Proposition d'octroyer à la direction effective, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.</i></p> <p><b>Le conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</b></p>	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*

**(\*) Barrer les mentions inutiles**

\*\*\*

**AVIS IMPORTANTS**

Si ni le vote ni l'abstention ne sont prononcés, le formulaire est nul.

Si, lors de la réunion, une proposition de résolution qui a déjà été votée est modifiée, le vote exprimé par cette lettre sera ignoré.

Ce formulaire de vote par correspondance envoyé à la société pour **l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2026 à 15 heures**, s'applique également aux réunions ultérieures avec le même ordre du jour.

Si vous avez voté par correspondance via cette lettre, vous ne pouvez plus choisir de participer à l'assemblée générale ordinaire pour le nombre d'actions mentionné dans cette lettre.

Les formulaires de vote par correspondance que la Société a reçus avant la publication de tout ordre du jour complété restent valables, en application de l'article 7:130, §3, premier alinéa, du Code de société et associations (CSA), pour les points à discuter à l'ordre du jour auxquels ils se rapportent. Par dérogation à cette règle, le vote par correspondance sur un sujet à discuter à l'ordre du jour pour lequel une nouvelle résolution a été soumise conformément à l'article 7:130 CSA n'est pas pris en compte.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2026.

Signature de l'actionnaire

\_\_\_\_\_